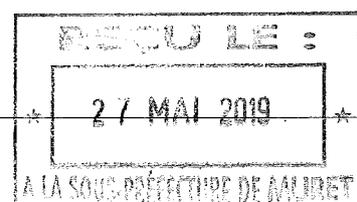


<p>COMMUNE de SEYSSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 16 Procurations : 7 Absents : 6 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 16 mai 2019</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Dominique ALM à Michel PASDELOUP, Jérôme BOUTELOUP à Alain D'ORSO, Marie-Ange KOFFEL à Geneviève FABRE, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL à Manuel SOLSONA.</p> <p>ABSENTS : Yvelise MONTANE, Corinne CORDELIER, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Philippe RIGAL</p>	
<p>N° 4601</p> <p><u>OBJET</u> :</p> <p>Modification des statuts du SIAH</p>	<p>Monsieur le Maire expose que le SIAH de la Louge a demandé son adhésion au SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents, qui l'a accepté lors de son comité syndical du 26 mars 2019. .</p> <p>En application des dispositions de l'article L.5711-4, l'adhésion entraînera la dissolution de plein droit du SIAH de la Louge et l'adhésion concomitante de ses membres au SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents (c'est à dire la communauté de communes du Volvestre et la communauté de communes coeur de Garonne).</p> <p>Compte tenu du fait que ces deux communautés de communes sont déjà adhérentes au SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents pour les items B, C, D, E, cela emportera de plein droit, l'augmentation de leur périmètre d'adhésion et pour certaines communes, une modification du pourcentage du territoire couvert par le syndicat.</p> <p>Il donne lecture de cette délibération qui approuve également le changement de nom du syndicat en «Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMGALT) », l'extension du périmètre d'intervention du syndicat pour les communes de Bois de la Pierre, Lafitte Vigordane et Peyssies et l'extension des compétences (compétence H), ainsi libellée : « Réalisation d'études de portée générale à l'échelle des bassins hydrographiques de type pluriannuel de gestion (PPG) ou programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI), pour les compétences 1, 2, 5, 8 de l'article L 211-7 du code de l'environnement » .</p>



	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• Accepte l'adhésion du SIAH de la Louge au SIAH de la vallée du Touch et de ses affluents, le changement de nom du syndicat, l'extension du périmètre d'intervention du syndicat pour les communes de Bois de la Pierre, Lafitte Vigordane et Peyssies, l'extension des compétences du syndicat, et les statuts modifiés en conséquence.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 27 MAI 2019</p> <p>Affiché le : 28 MAI 2019</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 23 mai 2019</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p>  

